



Assurer à chaque citoyen du pays, un cadre de vie sain, agréable et empreint de quiétude

Assainissement

CADRE NORMATIF

- 🔨 **Décret N°2011-482** du 28 décembre 2011 portant création de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage ;
- 🔨 **Adoption de la lettre de politique** sectorielle de l'assainissement et du drainage le 24 février 2016 ;

- 🔨 **Engagement SWA** (Sanitation and Water for All) - Costa Rica - Avril 2019 ;
- 🔨 **Décret N°86-08** du 14 janvier 2020 portant Code de l'Eau.

PROJETS/PROGRAMMES

- Programme d'amélioration durable de la situation de l'assainissement et du drainage de la ville d'Abidjan ;
- Projet de gestion intégrée du Bassin du Gourou/2ème phase ;
- Professionnalisation de la filière déchets solides et ménagers ;
- Projet d'amélioration de la situation de l'assainissement et du drainage des eaux pluviales de la ville d'Abidjan (PADSAD) ;
- Projet d'assainissement dans la ville d'Abidjan et dans 11 villes secondaires (PAGEMV) ;
- Projet d'assainissement et de résilience urbaine (PARU) ;
- Programme de coopération Côte d'Ivoire-UNICEF 2017-2020 sous-programme Eau, hygiène et assainissement ;
- Projet de construction de latrines des écoles en milieu rural.

RÉSULTATS

Hygiène et Lutte contre la défécation à l'air libre



1 494 latrines dotées de dispositif de lavage des mains et d'espace pour la gestion de l'hygiène menstruelle réalisées dans 249 villages dans 8 régions



200 animateurs communautaires FDAL (Fin de Défécation à l'air libre) formés



Sensibilisation de 86 121 ménages

+ de **30 000 ménages** déclenchés

+ de **5 000 latrines** villageoises construites et utilisées par les communautés villageoises.

Evolution du taux d'accès à l'assainissement (source MICS 2016)

	2011	2016
RURAL	8%	16%
URBAIN	39%	49%
NATIONAL	24%	32%

Production de documents techniques

Réalisation de schémas directeurs d'assainissement et de drainage (SDAD) dans 15 localités (Yamoussoukro, Bouaké, Daloa, San Pedro, Abengourou, Korhogo, Dimbokro, Grand Bassam, Gagnoa, Man, Bondoukou, Daoukro, Odienné Séguéla, et Soubré).

Actualisation et adoption du schéma directeur d'assainissement et de drainage du District d'Abidjan.



Infrastructures

- **7 150 Km de réseau d'eaux pluviales** réalisés (Abidjan +9 villes de l'intérieur) ;
- **5 barrages écrêteurs** de crues construits à Abidjan ;
- **3 barrages écrêteurs de crues réhabilités** (Dokui Est, Dokui Ouest et Agban) ;
- **2 Stations de traitement de boue de vidange** réalisées (Korhogo et San-Pedro) ;
- **3 bassins tampons** réalisés au carrefour de l'Indénié ;
- **4 cuvettes aménagées** dans la commune d'Abobo ;
- **60 km de canalisations** d'eaux usées construites dans le District d'Abidjan ;
- **4 canaux de drainage** d'eaux usées réalisés à Abidjan ;

- **6600 branchements au réseau d'eaux usées** réalisés à Adjamé, à Abobo et à Koumassi (District d'Abidjan) ;
- **5 600 branchements au réseau d'eaux usées connectés** aux nouveaux réseaux posés à Abobo, Adjamé, Treichville (PUIUR) réalisés. ;
- **3 postes de dépotage des boues de vidange** réhabilités ;
- **Réalisation des travaux d'assainissement et de drainage** dans 4 chefs-lieux de régions (Bouaké, 100%, Yamoussoukro, 100%, Abengourou, 75%, Grand-Bassam, 50%) ;
- **3 000 tampons posés** sur les grands axes routiers du District d'Abidjan (PRICI).



Salubrité

CADRE NORMATIF

- 🔨 **Décret N° 2013-327** du 22 mai 2013 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de la détention et de l'utilisation des sachets plastiques ;
- 🔨 **Décret N° 2016-791** du 12 octobre 2016 portant réglementation des émissions de bruits de voisinage ;
- 🔨 **Elaboration du Code de la salubrité** avec ses décrets d'application ;
- 🔨 **Elaboration de la Politique nationale de la salubrité.**

PROJETS/PROGRAMMES

- Centre de valorisation et d'enfouissement technique de Kossihouen ;
- Ouverture de décharges d'ordures ménagères ;
- Mise en place d'une unité de compostage à Yamoussoukro ;
- Construction de ponts bascules/ANAGED ;
- Fermeture et réhabilitation de la décharge d'Akouédo ;
- Aménagement d'un parc urbain sur le site de l'ex décharge d'Akouédo ;
- Création de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets «ANAGED», issue de la dissolution-fusion des deux structures opérationnelles, l'ANASUR et le FFPSU.

RÉSULTATS

Infrastructures



Construction du Centre de valorisation et d'enfouissement technique de Kossihouen (2018)



Construction de 5 centres de transfert (Anguédédou, Adjamé, Bingerville, Port-Bouët, Lakité, Anyama)



196 postes de groupage aménagés et exploités



2 ponts-basculés Réalisés



Réhabilitation de la décharge d'Akouédo et la construction d'un parc urbain (en cours)

Renforcement de capacités

28 groupements d'intérêt économique équipés en matériels informatiques et tricycles motorisés



32 sites d'occupations anarchiques du domaine public déguerpis

72 collectivités territoriales dotées en matériel de salubrité dans le cadre du programme spécial d'appui aux collectivités de l'ANAGED (2019)



7 centres d'incubation de PME mise en place (Bouaké, Bondoukou, Daloa, Korhogo, Man, San-Pedro et Yamoussoukro)

156 structures et associations de promotion des actions de salubrité équipées en kits de salubrité



Création d'emplois

- **2853 emplois durables** créés dans le secteur des déchets solides ;
- **3000 jeunes et femmes identifiés et formés** pour travailler dans le secteur des déchets solides.

Promotion du changement de comportement



- **41 éditions de l'opération Grand Ménage** réalisées ;
- **4 éditions de la Semaine Nationale de la Propreté** ;
- **10 000 ménages sensibilisés** à une gestion durable des déchets solides (Bouaké et Korhogo).

Autres activités de salubrité

35 voies balayées par jour en 2019 contre 5 voies par jour en moyenne en 2011 dans les communes du District d'Abidjan

- ↔ **50 599 kilomètres** de voies balayées en 2019
- ↔ **575 kilomètres** de caniveaux curés en 2019



PERSPECTIVES

- ▶ Validation, édition, diffusion et mise en œuvre de la politique nationale de l'assainissement et de la salubrité ;
- ▶ Modernisation de la gestion des déchets solides dans toutes les localités ivoiriennes ;
- ▶ Promotion de l'économie circulaire au niveau de l'assainissement et de la salubrité ;
- ▶ Professionnalisation de la filière des déchets liquides, solides et dangereux ;
- ▶ Mise en place d'un profil de carrière dans les métiers verts ;
- ▶ Extension de l'assainissement amélioré à l'ensemble du territoire national ;
- ▶ Prévention et lutte contre les nuisances, pollutions et le désordre ;
- ▶ Identification et formation des artisans locaux pour la construction des latrines ;
- ▶ Mise aux normes des ouvrages d'assainissement conformément à l'ODD 6.2 ;
- ▶ Passage à échelle de l'accès à l'assainissement amélioré dans tous les villages de la Côte d'Ivoire.